

BRILLIANT Bulk Fill Flow

Coltène/Whaledent AG

Version Num: 1.1

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: **06/11/2023**Date d'impression: **27/11/2023**

L.REACH.CHE.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	BRILLIANT Bulk Fill Flow
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Dispositif médical, à usage dentaire exclusivement Utilisé selon les instructions du fabricant.	
pertinentes Offise seion les instructions du labricant.		
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.	

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Coltène/Whaledent AG
Adresse	Feldwiesenstrasse 20 Altstätten CH-9450 Switzerland
Téléphone	+41 (71) 75 75 300
Fax	+41 (71) 75 75 301
Site Internet	www.coltene.com
Courriel	msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+41 44 551 43 62
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

Una volta collegato, se il messaggio non é nella lingua di preferenza, si prega di digitare 08

Sobald die Verbindung hergestellt und wenn die Nachricht nicht in der gewünschten Sprache dann wählen Sie bitte 10

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1,				
règlement (CE) n °	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles -			
1272/2008 [CLP] et	et exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), H412 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger			
modifications [1]	chronique, catégorie 3			
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI			

2.2. Éléments d'étiquetage

Version Num: 1.1

Page 2 de 16 BRILLIANT Bulk Fill Flow

Date d'émission: **06/11/2023**Date d'impression: **27/11/2023**

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Déclaration(s) sur les risques

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P271	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Déclarations de Sécurité: Réponse

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute
	réglementation locale.

2.3. Autres dangers

α,α'-(Isopropylidènedi-	
p-phénylène)bis[ω-	Déterminé comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon le Règlement européen (UE) 528/2012, le
(méthacryloyloxy	Règlement européen (UE) 2017/2100 et le Règlement européen (UE) 2018/605
)poly(oxyéthylène)]	

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Version Num: 1.1 Page 3 de 16 Date d'émission: 06/11/2023 Date d'impression: 27/11/2023

BRILLIANT Bulk Fill Flow

3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 109-16-0* 2.203-652-6 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	2.5-7.5	triethylene glycol dimethacrylate	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H317, H319, H335 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 1565-94-2* 2.216-367-7 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	10-15	bisphenol A glycidylmethacrylate	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H319, H335 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 131-57-7* 2.205-031-5 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	<0.2	<u>oxybenzone</u>	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1; H400, H410 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 1314-13-2 2.215-222-5 3.030-013-00-7 4.Pas Disponible	<0.2	oxyde de zinc	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1; H400, H410 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 41637-38-1 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	15-25	α,α'-(Isopropylidènedi- p-phénylène)bis[ω- (méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)] [e]	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires; H315, H317, H319, H335 [3]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 13760-80-0* 2.237-354-2 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	2.5-7.5	ytterbium(III) fluoride *	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H319, H335 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1		voies respiratoires); H315, H319, H335 [1] on tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe		•

& L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Si ce produit entre en contact avec les yeux : Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. S'assurer d une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des y soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée	
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	 En cas d'inhalation de vapeurs, d aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.
Ingestion	 Donnez un verre d'eau immédiatement. Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

Version Num: 1.1 Page 4 de 16 Date d'émission: 06/11/2023 Date d'impression: 27/11/2023

BRILLIANT Bulk Fill Flow

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incom	patibilité	au	feu

Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	 Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. Peut être violemment réactif. Peut exploser. Mettez un vêtement qui protège tout votre corps. Portez un appareil respiratoire. Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.
Risque D'Incendie/Explosion	Combustible : brûlera si allumé. Les produits de combustion comprennent:, le monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), oxydes de métal , d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	 Nettoyer les éclaboussures immédiatement. Eviter les contacts avec les yeux et la peau. Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité. Utiliser une truelle / un racloir. Disposer le produit éclaboussé dans des containers propres, secs et fermés. Laver la zone avec de l'eau.
Eclaboussures Majeures	Risque faible. Vider le lieu de son personnel. Alerter les pompiers et leurs indiquer l endroit et la nature du risque. Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières. Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d eau. Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage. Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination. Nettoyer la zone et éviter les écoulements d entrer dans les drains ou égouts. Si une contamination des drains ou de voies d eau apparaît, prévenir les services d urgence.

Version Num: 1.1 Page **5** de **16** Date d'émission: 06/11/2023 Date d'impression: 27/11/2023

BRILLIANT Bulk Fill Flow

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

6.4. Référence à d'autres sections

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	e pour une mampulation sans danger		
	► Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.		
	▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.		
	▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé.		
	Prévenir une concentration dans les trous et les creux.		
	▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.		
	▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.		
	▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible.		
	Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.		
Manipulation Sure	Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.		
	▶ Eviter les dommages physiques des containers.		
	▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.		
	Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément.		
	▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.		
	▶ Utiliser des conditions de travail appropriées.		
	 Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. 		
	L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont		
	maintenues.		
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5		
Autres Données	 Stockez-le dans son récipient d'origine. Maintenez les récipients bien scellés. Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant. 		

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.	
Incompatibilite de Stockage	Une exposition à la lumière, aux initiateurs de radicaux libres, au fer, à la rouille et aux bases fortes, et un stockage au-delà de la date de péremption, peut initier une polymérisation.	
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008	Pas Disponible	
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	Pas Disponible	

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
triethylene glycol dimethacrylate	cutanée 13.9 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 48.5 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 8.33 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 14.5 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 8.33 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.016 mg/L (L'eau (douce)) 0.016 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.002 mg/L (Eau (Marine)) 0.185 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.018 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.027 mg/kg soil dw (sol) 1.7 mg/L (STP)

Version Num: 1.1

Page 6 de 16

BRILLIANT Bulk Fill Flow

Date d'émission: **06/11/2023**Date d'impression: **27/11/2023**

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment	
		0.67 μg/L (L'eau (douce))	
	cutanée 39 mg/kg bw/day (Systémique, chronique)	6.7 μg/L (Eau - libération intermittente)	
	inhalation 27.7 mg/m³ (Systémique, chronique)	0.067 μg/L (Eau (Marine))	
oxybenzone	cutanée 20 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.066 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))	
	inhalation 6.8 mg/m³ (Systémique, chronique) *	0.007 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))	
	Oral 2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.013 mg/kg soil dw (sol)	
		10 mg/L (STP)	
	cutanée 83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique)	0.19 μg/L (L'eau (douce))	
	inhalation 2 mg/m³ (Systémique, chronique)	1.2 μg/L (Eau - libération intermittente)	
	inhalation 4 μg/m³ (Locale, chronique)	1.14 μg/L (Eau (Marine))	
oxyde de zinc	inhalation 2 mg/m³ (Systémique aiguë)	18 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))	
oxyde de zilic	cutanée 83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	6.4 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))	
	inhalation 1 mg/m³ (Systémique, chronique) *	0.7 mg/kg soil dw (sol)	
	Oral 0.83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	20 μg/L (STP)	
	inhalation 1 mg/m³ (Systémique aiguë) *	0.16 mg/kg food (Oral)	
	cutanée 140 mg/kg bw/day (Systémique, chronique)		
α,α'-(Isopropylidènedi-	inhalation 98.7 mg/m³ (Systémique, chronique)		
p-phénylène)bis[ω-	cutanée 50 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	Pas Disponible	
(méthacryloyloxy	inhalation 17.4 mg/m³ (Systémique, chronique) *		
)poly(oxyéthylène)]	Oral 5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *		

^{*} Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Limites d'exposition professionnelle en Suisse	oxyde de zinc	Zinkoxid (Rauch) - alveolengängiger Staub (Feinstaub)	3 mg/m3	3 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	ytterbium(III) fluoride	Inorganic Fluorides	2.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Skin

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
triethylene glycol dimethacrylate	33 mg/m3	360 mg/m3	2,100 mg/m3
oxyde de zinc	10 mg/m3	15 mg/m3	2,500 mg/m3
vtterbium(III) fluoride	30 mg/m3	330 mg/m3	2.000 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé	
triethylene glycol dimethacrylate	Pas Disponible	Pas Disponible	
bisphenol A glycidylmethacrylate	Pas Disponible	Pas Disponible	
oxybenzone	Pas Disponible	Pas Disponible	
oxyde de zinc	500 mg/m3	Pas Disponible	
α,α'-(Isopropylidènedi- p-phénylène)bis[ω- (méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]	Pas Disponible	Pas Disponible	
ytterbium(III) fluoride	Pas Disponible	Pas Disponible	

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
triethylene glycol dimethacrylate	Е	≤ 0.1 ppm

Notes:

bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.

Page 7 de 16

BRILLIANT Bulk Fill Flow

Date d'émission: **06/11/2023**Date d'impression: **27/11/2023**

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle	
bisphenol A glycidylmethacrylate	E	≤ 0.1 ppm	
α,α'-(Isopropylidènedi- p-phénylène)bis[ω- (méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]	E	≤ 0.1 ppm	
Notes:	des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les rés	bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.	

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

pour l'oxyde de zinc :

L'intoxication à l'oxyde de zinc (intoxication zincale) se caractérise par une dépression générale, des frissons, des maux de tête, la soif, des coliques et la diarrhée.

L'exposition aux vapeurs peut produire la fièvre des fondeurs caractérisée par des frissons, des douleurs musculaires, des nausées et des vomissements. Des études à court terme sur des cobayes montrent des modifications de la fonction pulmonaire et des preuves morphologiques d'une inflammation des petites voies respiratoires. La dose sans effet toxique observable (DSENO) chez les cobayes était de 2,7 mg/m3 d'oxyde de zinc. Sur la base des données actuelles, la TLV-TWA actuelle pourrait être insuffisante pour protéger les travailleurs exposés, bien que des différences physiologiques connues chez le cobaye le rendent plus susceptible que l'homme à une déficience fonctionnelle des voies respiratoires.

CEL TWA: 1 mg/m3 [comparable au WEEL-TWA* pour les acryliques multifonctionnels (MFAs)]

Une exposition aux MFA a été rapportée comme provoquant une dermatose de contact chez les humains et des blessures sérieuses aux yeux. Une exposition à certaines résines-MFA contenant des aérosols a également été rapportée comme provoquant une dermatose. Comme aucune évaluation des effets possibles d'une exposition à long terme aux aérosols n'a été trouvée, un Niveau d'Exposition Environnemental des Lieux de travail (WEEL) a été suggéré par l'Association Américaine d'hygiène Industrielle (AIHA).

8.2. Contrôles de l'exposition

Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Une ventilation d'extraction locale peut être demandée dans des circonstances spéciales. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un ajustement correct est essentiel pour assurer une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vélocité de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

Type de Contanimant :	Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
2 : des contaminateurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : Contaminateurs à faible toxicité
3 : Intermittent, faible production	3: Forte production, usage intensif
4 : Petite console de contrôle uniquement	4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle











Version Num: 1.1 Page 8 de 16 Date d'émission: 06/11/2023 Date d'impression: 27/11/2023

BRILLIANT Bulk Fill Flow

Lunettes de sécurité avec protections latérales Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour Protection des yeux/du la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les visage. secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59]. Protection de la peau Voir protection Main ci-dessous NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. Protection des mains / Ne pas utiliser de gants en caoutchouc naturel pieds Produits sans solvants ajoutés : porter des gants en nitrile Produits en combinaison avec des solvants : porter des gants épais (>0.5 mm) en nitrile Remplacez les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d aspect (dimensión, couleur, flexibilité, etc) Protection corporelle Voir Autre protection ci-dessous ► Tenue complète. ► Tablier en P.V.C. Crème protectrice. Autres protections Crème nettoyante pour la peau. Unité de lavement des yeux.

Protection respiratoire

Filtre à particules d'une capacité suffisante. (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Facteur de protection Respirateur à demi-masque		Masque respiratoire complet	Masque à adduction d'air
10 x ES	P1 conduit d'air*	-	PAPR-P1
50 x ES	Conduit d'air**	P2	PAPR-P2
100 x ES	-	P3	-
		Conduit d'air*	-
100+ x ES	-	Conduit d'air**	PAPR-P3

⁻ Pression négative sur demande ** - Débit continu

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	Colle non Slump	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto- allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible

Version Num: 1.1 Page 9 de 16 Date d'émission: 06/11/2023 Date d'impression: 27/11/2023

BRILLIANT Bulk Fill Flow

Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	
Ingestion	
Contact avec la peau	
Yeux	
Chronique	

DULLANT D. II E'II EL	TOXICITÉ	IRRITATION
RILLIANT Bulk Fill Flow	Pas Disponible	Pas Disponible
	TOXICITÉ	IRRITATION
triethylene glycol dimethacrylate	Oral(Rat) LD50; 10837 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
uninetriaci yiate	Oral(Souris) LD50; 10750 mg/kg ^[2]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
bisphenol A	TOXICITÉ	IRRITATION
glycidylmethacrylate	Pas Disponible	Pas Disponible
	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >16000 mg/kg *[2]	Pas Disponible
oxybenzone	Oral(Rat) LD50; >12800 mg/kg *[2]	
	Oral(Rat) LD50; 7400 mg/kg ^[2]	
	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit) : 500 mg/24 h - mild
oxyde de zinc	Inhalation(Rat) LC50; >1.79 mg/l4h ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[1]	Skin (rabbit) : 500 mg/24 h- mild
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]

Version Num: 1.1 Page 10 de 16 Date d'émission: 06/11/2023 Date d'impression: 27/11/2023

BRILLIANT Bulk Fill Flow

α,α'-(Isopropylidènedi- p-phénylène)bis[ω-	TOXICITÉ	IRRITATION	
(méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]	Pas Disponible	Pas Disponible	
44 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	TOXICITÉ	IRRITATION	
ytterbium(III) fluoride	Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]	
Légende:	Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche sign du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimi		

toxicité aiguë	×	Cancérogénicité	×
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	×
Lésions oculaires graves / irritation	•	STOT - exposition unique	•
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	×
Mutagénéïté	×	risque d'aspiration	×

Légende: 🗶 – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification

✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

De nombreux produits chimiques peuvent imiter ou interférer avec les hormones du corps, connues sous le nom de système endocrinien. Les perturbateurs endocriniens sont des produits chimiques qui peuvent interférer avec les systèmes endocriniens (ou hormonaux). Les perturbateurs endocriniens interfèrent avec la synthèse, la sécrétion, le transport, la liaison, l'action ou l'élimination des hormones naturelles dans l'organisme. Tout système de l'organisme contrôlé par des hormones peut être déréglé par des perturbateurs hormonaux. Plus précisément, les perturbateurs endocriniens peuvent être associés au développement de difficultés d'apprentissage, de déformations du corps, de divers cancers et de problèmes de développement sexuel. Les substances chimiques perturbant le système endocrinien ont des effets néfastes sur les animaux. Mais il existe peu d'informations scientifiques sur les problèmes de santé potentiels chez l'homme. Comme les gens sont généralement exposés à plusieurs perturbateurs endocriniens en même temps, il est difficile d'évaluer les effets sur la santé publique.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)		espèce Valeu		leur	source	
BRILLIANT Bulk Fill Flow	Pas Disponible	Pas Disponible		Pas Disponible Pa		s ponible	Pas Disponibl	
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)		espèce Val		Valeur	sourc	
triethylene glycol	EC50	72h		Les algues ou d'autres plantes aquatiques			72.8mg/	1 2
dimethacrylate	LC50	96h		Poisson 16		16.4mg/	1 2	
	NOEC(ECx)	72h		Les algues ou d'autres plantes aquatiques 18.6		18.6mg/	1 2	
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)		espèce Va		leur	source	
bisphenol A glycidylmethacrylate	Pas Disponible	Pas Disponible		Pas Disponible Pas Disp		s ponible	Pas Disponibl	
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	es	spèce Valeur			source	
	EC50	72h		s algues ou d'autres plantes uatiques	<=0.04169mg/l		69mg/l 4	
oxybenzone	EC50	48h	cru	ustacés	1.87mg/l		Pas Disponik	
	LC50	96h	Po	isson	3.8mg/l		Pas Disponibl	

Version Num: 1.1 Page 11 de 16

BRILLIANT Bulk Fill Flow

Date d'émission: **06/11/2023**Date d'impression: **27/11/2023**

	NOEC(ECx)	96h	Р	Poisson	0.72r	ng/l	Pas Disponible
	BCF	1680h	P	Poisson	33-15	56	7
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)		espèce		Valeur	source
	BCF	1344h		Poisson		19-110	7
	EC50	72h		Les algues ou d'autres plantes aquatiques		0.022mg/L	_ 2
	EC50	48h		crustacés		0.105mg/L	. 2
oxyde de zinc	EC50	96h		Les algues ou d'autres plantes aquatiques		0.042mg/L	. 2
	ErC50	72h		Les algues ou d'autres plantes aquatiques		0.62mg/l	2
	LC50	96h		Poisson 0.		0.102mg/L	. 2
	EC10(ECx)	168h		Les algues ou d'autres plantes aquatiques		0.003mg/L	_ 2
α,α'-(Isopropylidènedi-	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)		espèce	\	/aleur	source
p-phénylène)bis[ω- (méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]	Pas Disponible	Pas Disponible		Pas Disponible		Pas Disponible	Pas Disponible
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)		espèce		Valeur	source
ytterbium(III) fluoride	EC50	48h		crustacés		>0.52mg/	1 2
	NOEC(ECx)	48h		crustacés		0.52mg/l	2
Légende:	Toxicite aquatiq	ue 4. Base de donnees ECOTOX d	le l'Age	e enregistrees par ECHA en Europe - nce de protection de l'environnement aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon	t (EPA) (des Etats-Un	is- Donnees

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air	
triethylene glycol dimethacrylate BAS		BAS	
oxybenzone	HAUT	HAUT	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
triethylene glycol dimethacrylate	BAS (LogKOW = 1.88)
oxybenzone	BAS (BCF = 160)
oxyde de zinc	BAS (BCF = 217)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
triethylene glycol dimethacrylate	BAS (KOC = 10)
oxybenzone	BAS (KOC = 1268)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	Р	В	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	×	×	×
vPvB	×	×	×

Critères PBT remplies?

Version Num: 1.1 Page 12 de 16 Date d'émission: 06/11/2023 Date d'impression: 27/11/2023

BRILLIANT Bulk Fill Flow

vPvB non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les preuves liant les effets néfastes des perturbateurs endocriniens sont plus convaincantes dans l'environnement que chez l'homme. Les perturbateurs endocriniens modifient profondément la physiologie de la reproduction des écosystèmes et ont finalement un impact sur des populations entières. Certains produits chimiques perturbateurs endocriniens se dégradent lentement dans l'environnement. Cette caractéristique les rend potentiellement dangereux sur de longues périodes. Parmi les effets néfastes bien établis des perturbateurs endocriniens chez diverses espèces sauvages, on peut citer l'amincissement de la coquille des œufs, l'affichage des caractéristiques du sexe opposé et l'altération du développement reproductif. D'autres changements néfastes chez les espèces sauvages ont été suggérés, mais non prouvés : anomalies de la reproduction, dysfonctionnement immunitaire et déformations du squelette.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.Des réglementations spécifiques à chaque payspeuvent s'appliquer. Ce produit peut être éliminé avec lesordures ménagères conformément aux règlements officielsen contact avec des entreprises agréées en charge de l'éliminationde déchets et des autorités compétentes. (Ne jeterque les emballages totalement vides.)
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES **DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Sans Objet				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet				
14.3. Classe(s) de danger	classe	Sans Objet			
pour le transport	Danger subsidiaire	Sans Objet			
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet				
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet				
	Identification du risqu	ue (Kemler)	Sans Objet		
14.6. Précautions	Code de classification		Sans Objet		
particulières à	Etiquette de danger		Sans Objet		
prendre par	Dispositions particulières		Sans Objet		
l'utilisateur	quantité limitée		Sans Objet		
	Code tunnel de restri	ction	Sans Objet		

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES **MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet

Version Num: 1.1 Page 13 de 16 Date d'émission: 06/11/2023 Date d'impression: 27/11/2023

BRILLIANT Bulk Fill Flow

44.2. Classe(s) de demons	Classe ICAO/IATA	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	ICAO / IATA Danger subsidiaire	ICAO / IATA Danger subsidiaire Sans Objet	
pour lo siunoport	Code ERG Sans Objet		
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet		
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
	Dispositions particulières	Sans Objet	
	Instructions d'emballage pour car	Sans Objet	
14.6. Précautions Maximum Qté / Paquet pour cargo		o uniquement	Sans Objet
particulières à prendre par	Instructions d'emballage pour car	go et vaisseaux passagers	Sans Objet
l'utilisateur	Quantité maximale Passager et C	Sans Objet	
	Qté de paquets limités dans avior	Sans Objet	
	Quantité Limitée Quantité maxima	ale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet		
14.3. Classe(s) de danger	Classe IMDG	Sans Objet	
pour le transport	IMDG Danger subsidiaire	Sans Objet	
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet		
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
14.6. Précautions	N° EMS	Sans Objet	
particulières à prendre par	Dispositions particulières	Sans Objet	
l'utilisateur	Quantités limitées	Sans Objet	

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES **DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet Sans Objet		
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet		
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
	Code de classification	Sans Objet	
14.6. Précautions	Dispositions particulières	Sans Objet	
particulières à prendre par	Quantités Limitées	Sans Objet	
l'utilisateur	Équipement requis	Sans Objet	
	Feu cônes nombre	Sans Objet	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
triethylene glycol	Pas Disponible

Version Num: 1.1 Page 14 de 16 Date d'émission: 06/11/2023 Date d'impression: 27/11/2023

BRILLIANT Bulk Fill Flow

Nom du produit Grouper dimethacrylate bisphenol A Pas Disponible glycidylmethacrylate oxybenzone Pas Disponible Pas Disponible oxvde de zinc α,α'-(Isopropylidènedip-phénylène)bis[ω-Pas Disponible (méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)] ytterbium(III) fluoride Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
triethylene glycol dimethacrylate	Pas Disponible
bisphenol A glycidylmethacrylate	Pas Disponible
oxybenzone	Pas Disponible
oxyde de zinc	Pas Disponible
α,α'-(Isopropylidènedi- p-phénylène)bis[ω- (méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]	Pas Disponible
ytterbium(III) fluoride	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

triethylene glycol dimethacrylate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

bisphenol A glycidylmethacrylate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

oxybenzone Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

oxyde de zinc Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Limites d'exposition professionnelle en Suisse

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

$\alpha,\alpha'-(Isopropylidènedi-\ p-phénylène)bis[\omega-(méthacryloyloxy\)poly(oxyéthylène)]\ Est\ disponible\ dans\ les\ textes\ réglementaires\ suivants$

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

ytterbium(III) fluoride Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogéne

Version Num: 1.1 Page 15 de 16

BRILLIANT Bulk Fill Flow

Date d'émission: **06/11/2023**Date d'impression: **27/11/2023**

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie Pas Disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Non (ytterbium(III) fluoride)
Canada - DSL	Non (ytterbium(III) fluoride)
Canada - NDSL	Non (triethylene glycol dimethacrylate; bisphenol A glycidylmethacrylate; oxybenzone; α,α' -(Isopropylidènedi- p-phénylène)bis[ω - (méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)])
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (α,α'-(Isopropylidènedi- p-phénylène)bis[ω-(méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)])
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	$Non \ (\alpha,\alpha'-(Isopropylid\`{e}nedi-\ p-ph\acute{e}nyl\`{e}ne)bis[\omega-(m\'{e}thacryloyloxy\)poly(oxy\'{e}thyl\`{e}ne)];\ ytterbium(III)\ fluoride)$
ÉU.A TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (bisphenol A glycidylmethacrylate; α,α'-(Isopropylidènedi- p-phénylène)bis[ω-(méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]; ytterbium(III) fluoride)
Vietnam - NCI	Non (ytterbium(III) fluoride)
Russie - FBEPH	Non (bisphenol A glycidylmethacrylate; α,α'-(Isopropylidènedi- p-phénylène)bis[ω-(méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)])
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	06/11/2023	
date initiale	06/11/2023	

Codes pleine de risques de texte et de danger

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte. Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

BRILLIANT Bulk Fill Flow

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC TWA: Concentration admissible Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC STEL: Concentration admissible Limite d'exposition à court terme
- ► IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ► TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- ► OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ► DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ► ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ► INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H317	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), H335	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3, H412	Méthode de calcul